

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-2

Séance du jeudi 10 décembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

BP 2010 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'inscrire au budget 2010 en crédits de paiement :

En investissement

- 1 500 000 € sur le programme « Transports interurbains » A092 ;
- 16 834 000 € sur le programme « Infrastructures de transport » A093.

En fonctionnement

- 433 000 €.

- Accepte d'ouvrir en autorisation de programme sur le programme A093

- 200 000 € au titre des travaux de réhabilitation de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim ;

- Décide d'inscrire 1 436 000 € en section de recettes.

- Approuve le versement des aides selon les éléments votés dans ce rapport et autorise le Président à signer les conventions de financement correspondantes ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des différents projets.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté